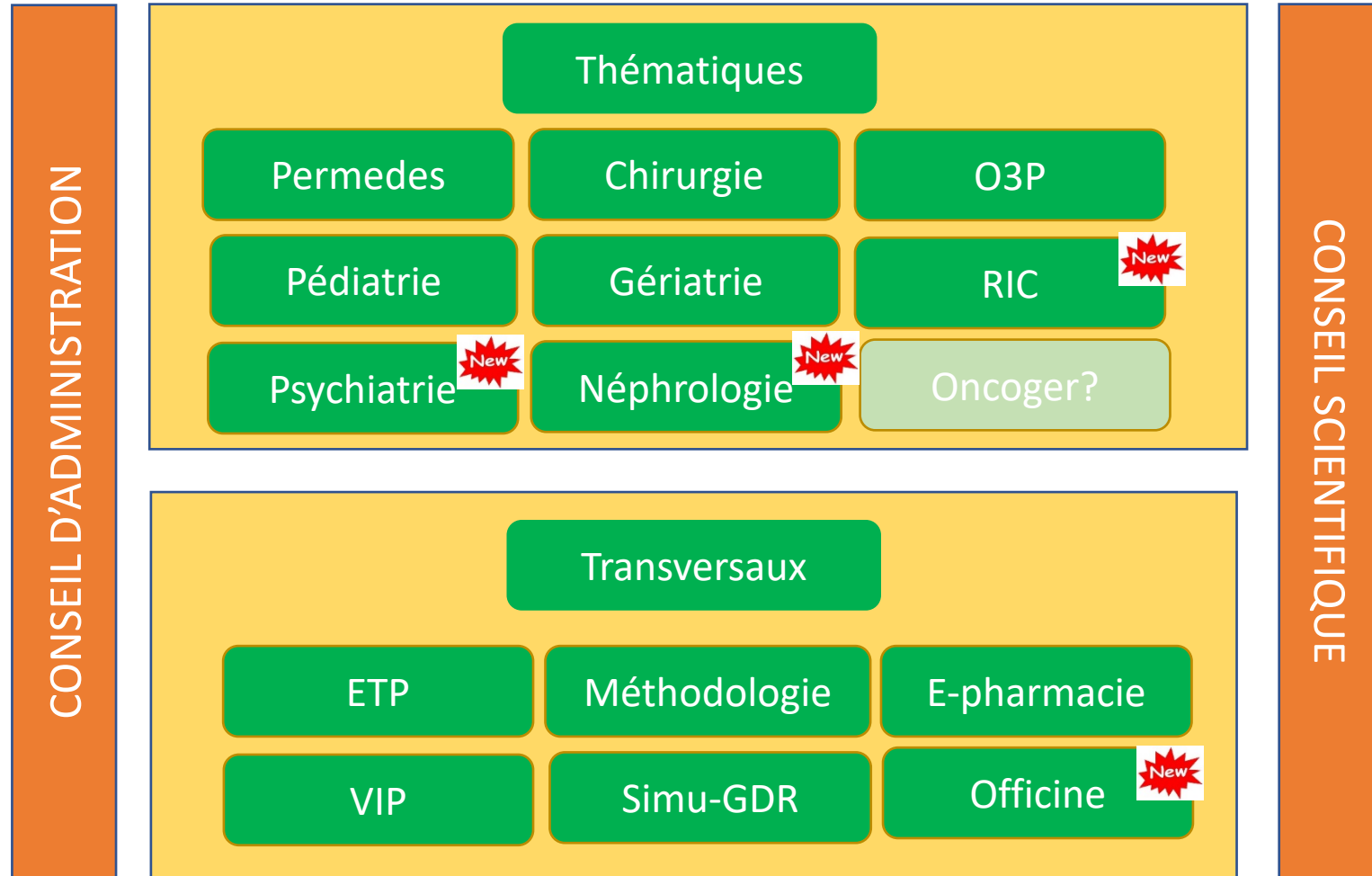
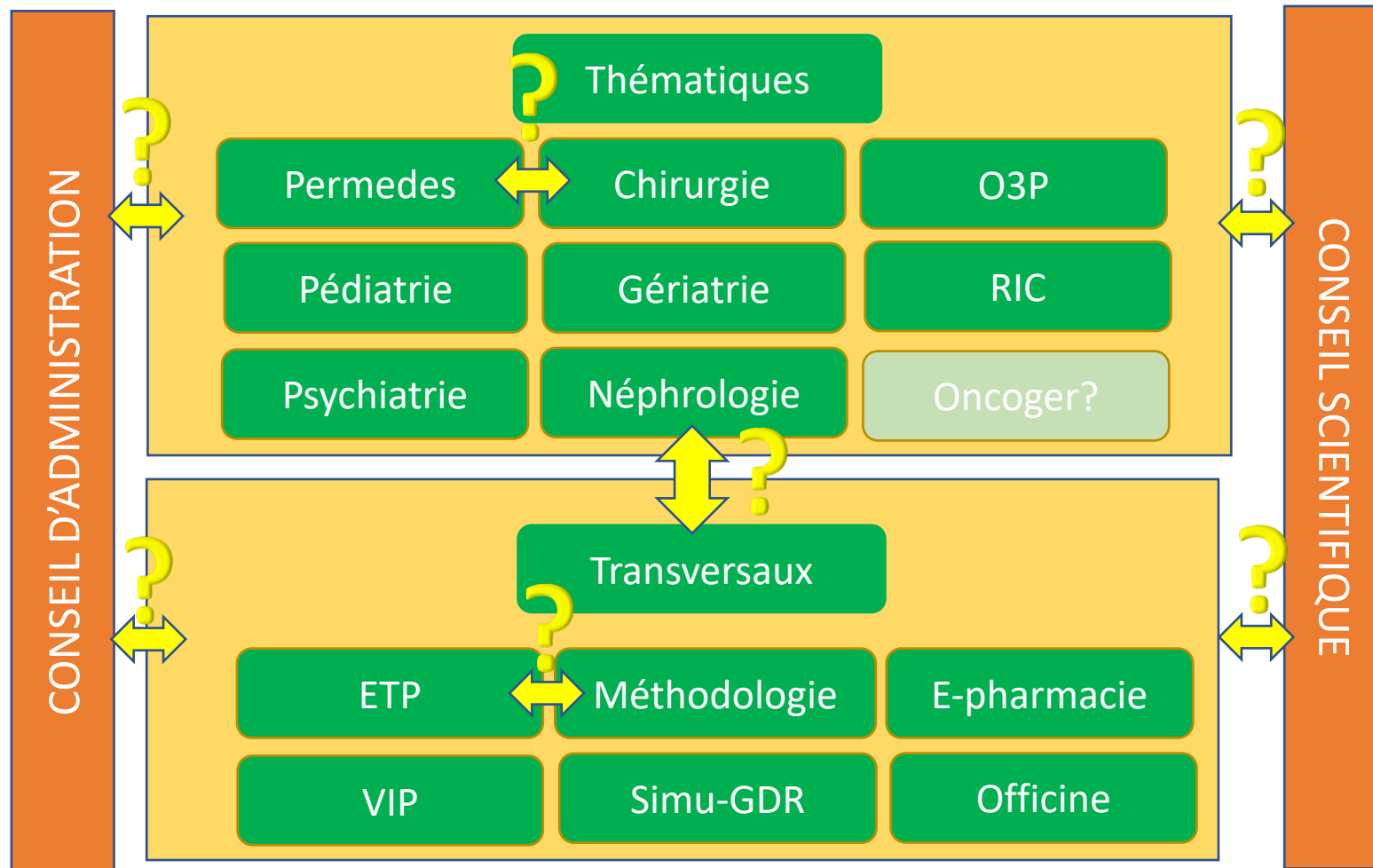


Les groupes de travail de la SFPC



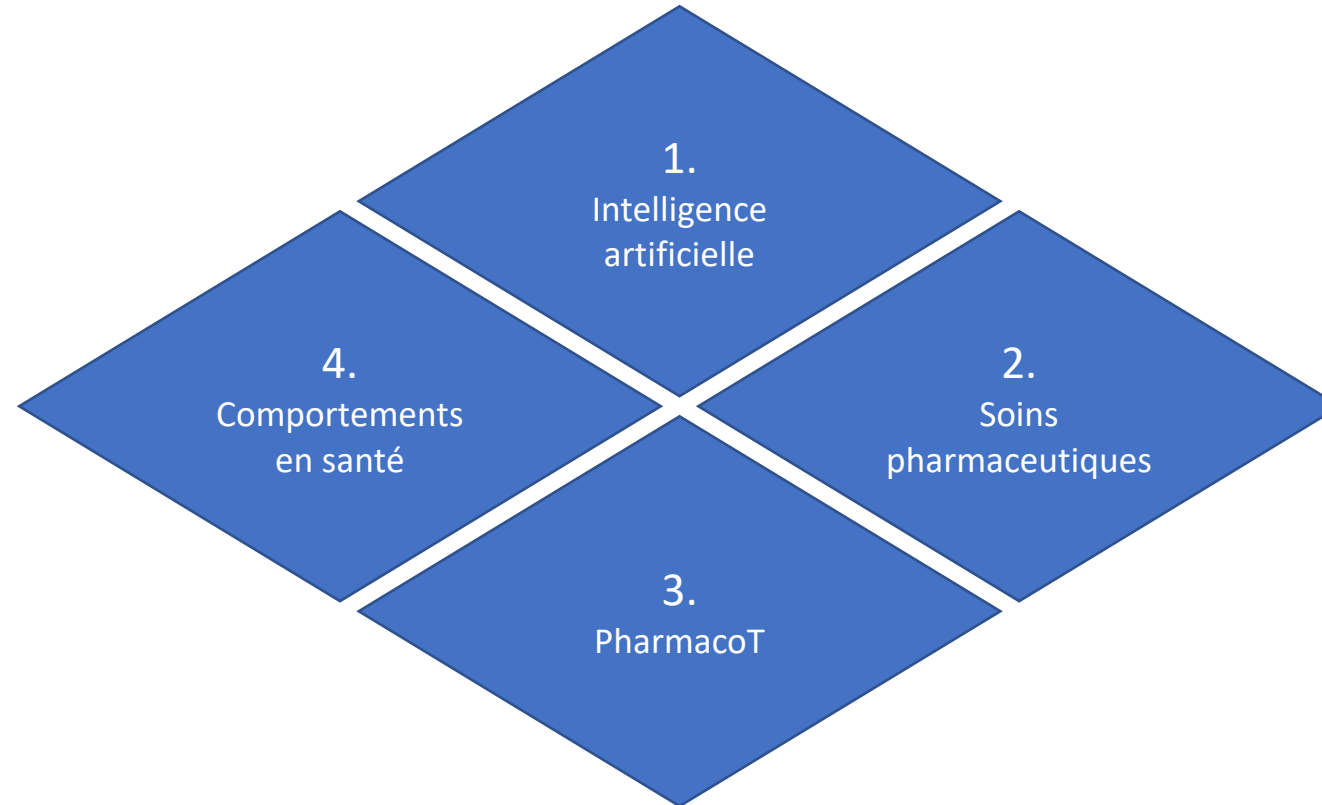
Les groupes de travail de la SFPC

Que nous disent les GT ? (Enquête mandat 2019-2019)



Communiquer et décliner le plan stratégique

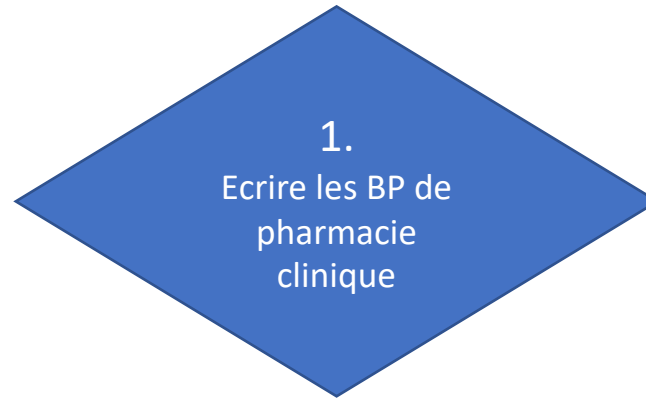
4 thèmes d'intérêt



Communiquer et décliner le plan stratégique



Communiquer et décliner le plan stratégique



Rédaction des BPPC hospitalières et officinales Intégration des soins pharmaceutiques

Groupe dédié de rédacteurs (GT transversaux, CA, CS) relecteurs + validation finale CA-CS

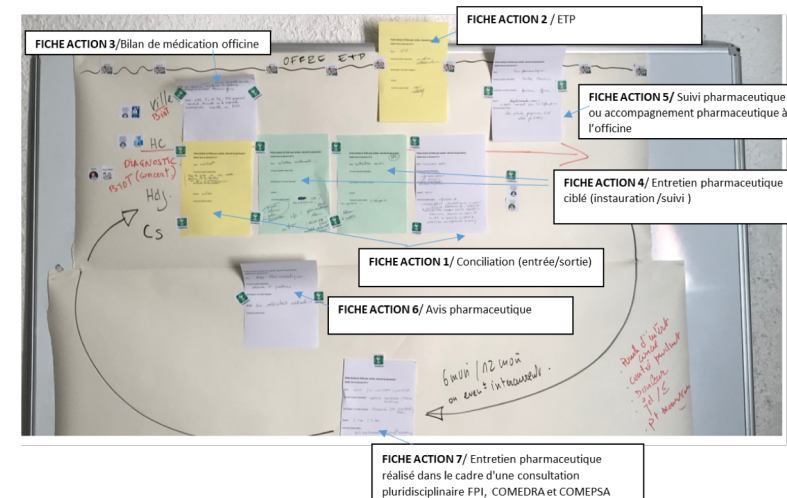
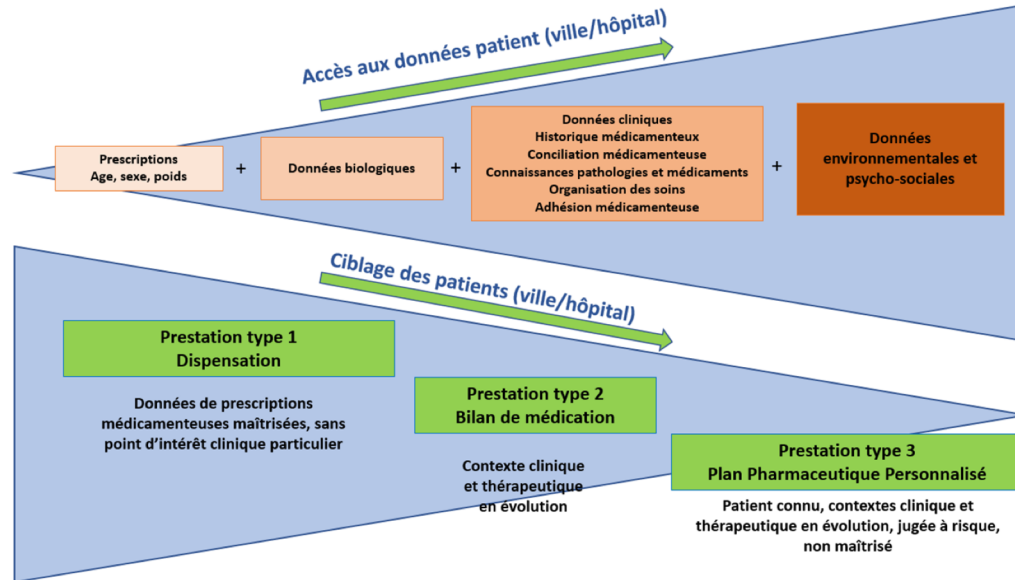
Revoir arrêté 6 avril 2011

Partir des standards étrangers + reco SP Conseil Europe

Intégrer la e-pharmacie

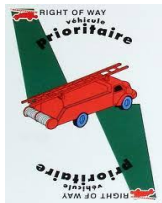
Communiquer et décliner le plan stratégique

2. Décliner le modèle de PC/parcours



Communiquer et décliner le plan stratégique

- Décrire le parcours patient
 - Y replacer les différentes activités de pharmacie clinique : ou, quand, quel élément déclencheur, quelle spécificité dans la pathologie concernée
- Compléter par des fiches actions
 - Pharmacothérapie
 - Soins pharmaceutiques
- Lien avec les autres GT/ Lien sociétés savantes



5 parcours prioritaires
RIC, chirurgie, néphrologie, psychiatrie, oncogériatrie

Communiquer et décliner le plan stratégique



Algorithmes IA

Projets de recherche vs data pharmacothérapie

Lien GTs- GT VIP-CS Structuration des besoins en cours

Communiquer et décliner le plan stratégique



Développer les newsletters, Alimenter le site internet -> Développer les liens GT, cellule Com', com junior

Animer Congrès, journées scientifiques d'Amboise

Conventionner avec les sociétés savantes

Communiquer et décliner le plan stratégique

4.

Communiquer
Gagner en
lisibilité

Site internet, newsletters, com'courtes



Enquête "OSER"
Offre de SERVICES pharmaceutiques en officine

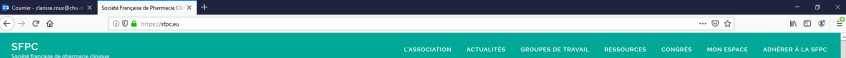
Chers confrères et confrères officinaux,

5 min!

Dès le premier jour, vous avez assuré la **continuité des soins** dans le cadre du confinement. Vous avez mis en place tout un **éventail d'actions** et nous avons besoin de vos retours pour **évaluer les modifications de vos pratiques en pharmacie d'officine** engendrées par la pandémie COVID. Nous souhaiterions également identifier les pratiques pouvant se **pérenniser** et déterminer leur **validité d'organisation**.

Ce **questionnaire** ne vous prendra que 5 minutes, merci de le **diffuser largement** autour de vous !

[Lien vers le sondage](#)



Notre mission :
Promouvoir la pharmacie clinique
en officine & à l'hôpital

Projet T-REX: Comment préparer le « monde d'après » pour les équipes pharmaceutiques hospitalières ?

[Lire la suite](#)

9 juin 2020

CORONAVIRUS COVID-19

DOCUMENTS UTILES À LA PRISE EN CHARGE DU COVID-19



Bulletin d'information du groupe Pédiatrie

Groupe de Travail Pédiatrie de la SFPC

Des actualités en pagaille concernant la **pédiatrie** pour le mois de février 2020 :

SON :

- Nouveautés, périmètres ou arrêts de commercialisation
- Publications, recommandations
- Actualités congrès

Bonne lecture !

(vous retrouverez les versions précédentes à la [page du groupe de travail pédiatrie sur votre site internet](#))

[Lettre d'information Février 2020](#)

Bonne lecture !

[Site de la SFPC](#)

Communiquer et décliner le plan stratégique

4.
Communiquer
Gagner en
lisibilité

Journées scientifiques d'Amboise

- Animations des ateliers par les GT
- Ateliers réservés aux adhérents
- Ateliers parcours, ateliers thématiques
- Productions scientifiques à l'issue, publiées dans PHC -> travaux en amont?

Communiquer et décliner le plan stratégique

4.

Communiquer
Gagner en
lisibilité

Conventionner avec les sociétés savantes

SFPC et LOGO du PARTENAIRE

Convention de partenariat entre

Et

La Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC)

La présente convention est passée entre le _____, adresse postale, représenté par son président _____, et La Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC), située à l'adresse Pharmacie Clinique, Pôle Pharmacie Hôpital de la Timone 264 rue Saint Pierre 13385 Marseille cedex représenté par son président Stéphane Hovard.

Article 1 - Objet de la convention

Les deux parties souhaitent mener un partenariat afin de développer et diffuser des contenus et des outils contribuant à _____, coordonner, standardiser, renforcer, évaluer ou augmenter l'efficacité des activités de pharmacie clinique et _____ (selon le domaine du partenariat).

Article 2 - Engagements réciproques

Les parties s'engagent à

- Afficher sur leurs sites respectifs le partenariat qui est le leur, en renvoyant par le biais d'un lien vers le site du partenaire et en affichant le logo du partenaire.
- Partager les appels à expertise sur des travaux scientifiques dans le domaine de la pharmacie clinique et dans le domaine _____.
- Faire bénéficier de communication événementielle et institutionnelle au travers des outils de communications respectifs.
- Mettre à disposition un stand d'accès gratuit lors des congrès ou autres manifestations organisés respectivement, si possible à proximité du stand du partenaire organisateur voisin, suivant les configurations, la mise en place d'un stand commun.
- Mettre à disposition les outils (à définir) _____ en accès gratuit pour les adhérents des structures partenaires.
- Mettre des ateliers communs lors des congrès ou autres manifestations.
- Privilégier les travaux collaboratifs en s'engageant dans ces situations à faire mention de la contribution du partenaire quand aux données diffusées relèvent de l'outil _____ (texte, logo, ...) =
- Faciliter la diffusion de contenus de la structure partenaire via _____ (à définir, site internet etc.).
- Faciliter le détail de travaux de recherche communs (PMEC, ANR, AMR, ...).
- Mettre à jour dans ses outils les contenus du partenaire sous réserve de la mise à disposition par le partenaire des mises à jour dans un format adapté à la prise en compte.
- Mettre à disposition du partenaire les mises à jour de ses outils sous un format adapté pour la mise à jour des contenus du partenaire. Chaque contenu fera l'objet d'un avenant pour définir entre autre la nature le format la fréquence des mises à jour nécessaire ainsi que la nature du partenariat.
- Dans le cas d'un contenu produit conjointement par les partenaires, les modalités de diffusion feront l'objet d'un accord. Dans ce cas de figure, les partenaires s'engagent à privilégier comme canal de